



Bulletin d'adhésion ASSS / Saison 2023-2024

Intitulé de la section :

Nom du pratiquant:

Date de naissance :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Cocher la case qui vous concerne

Masculin

Féminin

En judo, pour les majeurs fournir un certificat médical de non contre-indication tous les 3 ans

Date du certificat médical :

Pour les 2 autres années, attester avoir répondu par la négative au questionnaire de santé, sinon fournir certificat médical de non contre indication.

Pour les majeurs des autres sections pour la première adhésion et pour les renouvellements d'adhésion, attester avoir répondu par la négative au questionnaire de santé, sinon fournir un certificat médical de non contre indication.

Date du certificat médical :

Pour les mineurs de toutes les sections, attester avoir répondu par la négative au questionnaire de santé, sinon fournir un certificat médical de non contre indication.

Date du certificat médical :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Téléphone :

Pour les enfants mineurs : en cas d'accident et d'impossibilité de me joindre, je, soussigné(e) :

autorise l'encadrement de l'association à prendre toutes les

toutes dispositions qu'il jugera nécessaires (appel secours, transport à l'hôpital ...)

L'adhésion à une section implique de fait l'autorisation d'usage d'image des adhérents prises dans l'exercice des activités. L'association s'engage de son côté à ne pas y apporter de modification. L'adhésion implique également au respect du règlement intérieur de l'association à disposition dans la salle.

Les statuts de l'association et le règlement intérieur sont également à disposition sur le site : <http://assulpice.fr>

Date :

Signature :

Cotisation

Montant de l'adhésion (1)	
Remise de 5 euros pour les habitants de St Sulpice, Hodenc, Abbecourt	
Lorsqu'un foyer compte plusieurs adhésions, une remise de 5 euros supplémentaires est accordée pour chaque adhésion, après une 1 ère adhésion "plein tarif".	
Remise de 30 euros pour l'adhésion du 3ème enfant de la même famille	
Pour les activités UFOLEP (2), si vous possédez déjà une licence pour l'année en cours, vous déduisez le montant de la licence (3).	
Montant de la cotisation	

1) Activités gymniques de 3 à 5 ans : 85 € / Activités gymniques de 5 ans à plus : 95 € / Gym bien-être : 115 € / Gym Cardio : 95 € / Judo à partir de 5 ans - 18h00 à 19h00 : 95 € / Judo adulte à partir de 10 ans - 19h00 à 20h30 : 120 € / Marche Nordique : 105 € / Marche Santé : 60 € / Tennis de table : 60 € / Yoga : 165 € / Jaydance : 95 €

2) Activités UFOLEP : Activités gymniques, Gym cardio, Gym bien-être, Marche nordique, Marche santé.

3) Licences : Adulte : 30,80 € ; Jeune (2007-2012) : 15,65 € ; Enfant né en 2013 et après : 13,50 €

Paiement

Pour un enfant de moins de 18 ans, le conseil départemental prend en charge 15 euros de la cotisation. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur le site internet du conseil départemental : Pass'sports et d'enregistrer votre enfant. **Merci de fournir SVP une copie du Pass'sports** pour pouvoir déduire les 20 euros du montant de la licence sportive.

Montant de la cotisation	
Pass'sport Etat 50€ : Code unique :	
Pass'sports Citoyen Oise 20€	
Coupons sport ANCV ou chèque vacances ANCV	
Reste à payer	

Mode de paiement : **cocher la case** Chèque Espèce

Pour le paiement en plusieurs chèques, mettre SVP au dos du chèque le mois de dépôt sachant que les chèques sont déposés le 10 du mois

Besoin d'une facture : **cocher la case** OUI NON